

SYNDICAT MIXTE OUVERT « SEINE ET YVELINES VOIRIE »

COMITE SYNDICAL

Séance du 6 novembre 2024

**DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU COMITÉ SYNDICAL AU
PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE OUVERT « SEINE ET
YVELINES VOIRIE »**

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5721-1 et suivants,

Vu les délibérations du Conseil départemental des Yvelines du 19 janvier et 29 mars 2024 déclarant la fin d'intérêt interdépartemental des missions en matière de Voirie exercées par l'Etablissement public Interdépartemental 78-92 et approuvant les projets de statuts du SMO Voirie,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 11 mars 2024 déclarant la fin d'intérêt interdépartemental des missions en matière de Voirie exercées par l'Etablissement public Interdépartemental 78-92 et approuvant les projets de statuts du SMO Voirie,

Vu l'arrêté interdépartemental du Préfet des Yvelines et du Préfet des Hauts-de-Seine n° 78-2024-10-16-00005 du 16 octobre 2024 portant création du Syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie »,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Voirie approuvés par l'arrêté interdépartemental du Préfet des Yvelines et du Préfet des Hauts-de-Seine n° 78-2024-10-16-00005 du 16 octobre 2024 portant création du Syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie » et notamment ses articles 7-2 et 12,

Vu la délibération n°2024-SMOSYV-1 du 6 novembre 2024 relative à l'élection du Président du Comité syndical,

Entendu le rapport de Monsieur le Président du Comité syndical,

Considérant que le Comité syndical règle par ses délibérations les affaires relevant de l'objet du Syndicat et peut également déléguer une partie de ses compétences au Président du Syndicat mixte ouvert Seine-et-Yvelines Voirie,

Considérant que le Président du Syndicat mixte ouvert Seine-et-Yvelines Voirie peut, pour la durée de son mandat, recevoir délégation d'une partie des attributions du Comité syndical,

Considérant, que le Comité syndical peut mettre fin à ces délégations à tout moment, le Président du SMO devant rendre compte de ces délégations et des attributions exercées par délégations du Comité syndical au moins une fois par an.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Donne délégation au Président du syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie », pour toute la durée de son mandat, pour exercer l'ensemble des attributions du Comité syndical, à l'exception :

- de l'élection du Président du Bureau ;
- des modifications des statuts et du règlement intérieur ;
- du vote du budget et du compte administratif, de l'institution et de la fixation des taux et tarifs d'adhésion et d'intervention du syndicat ;
- de la modification des conditions de financement du Syndicat mixte ;
- de l'approbation des objectifs stratégiques et du programme d'activités en vue d'assurer les missions du Syndicat mixte telles que définies à l'article 2 des statuts;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ou un groupement de collectivités territoriales.

Dit que le Président du syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie » rendra compte des décisions prises en vertu des délégations listées ci-dessus au moins une fois par an.



RECUEIL DES VOTES
2024-SMOSYV-3

Délégation d'attributions du Comité Syndical au
Président du Syndicat Mixte Ouvert « Seine et Yvelines
Voirie »

Président de séance : Monsieur FROHANTIN

1/ Délégués présents : 6. Richard BELEPIERRE, Patrick STEFANINI,
Pauline WINOCOUR - LEFEVRE, Jean-Christophe FROHANTIN,
Daniel COURTES, DENIS BACHARRY

2/ Délégués absents mais donnant pouvoir donc représentés : 3
Jorrain MERCKAERT (pouvoir à Richard BELEPIERRE), Thomas LAM
(pouvoir à Jean-Christophe FROHANTIN), DENIS LARGHERO (pouvoir à Daniel
COURTES)

3/ Délégués absents : 1
Geoffroy BOIX DE KEATING

Le nombre d'élus délégués présents (1) ou représentés (2) est de 9 sur un total de 10.

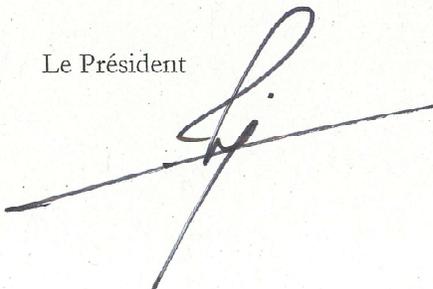
Le quorum est donc atteint.

4/ Résultats des votes :

- Nombre de vote pour : 9
- Nombre de vote contre : 0
- Nombre d'abstention : 0
- NPPV : 0

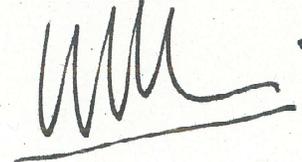
⇒ Total des votes : 9

Le Président



PROF. 73
12.11.24

Le secrétaire



THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

1954